

Ajournement

Le ministre n'a pas répondu à ma requête. Je lui recommanderais, au lieu de se limiter à examiner des compressions de dépenses, de voir pourquoi elles sont nécessaires, et cela en partie parce que le gouvernement libéral actuel continue d'appliquer la politique monétaire du gouvernement Mulroney, et peut-être même avec encore plus de zèle.

Le ministre devrait examiner plusieurs aspects de la question. Il se souviendra sans doute qu'avant 1967, la Loi sur les banques imposait un plafond aux taux d'intérêt, ce qui permettait un certain contrôle. Avant 1991, la loi accordait à la Banque du Canada un certain contrôle à l'égard de l'intérêt sur la dette nationale.

Je voudrais demander au gouvernement pourquoi il ne dit pas toute la vérité au sujet des réductions de dépenses qu'il entend imposer aux programmes sociaux. En outre, pourquoi le gouvernement n'examine-t-il pas le rôle de la Banque du Canada qui, de banque des Canadiens, est devenue la banque des banques à charte, et pourquoi n'examine-t-il pas du même coup les moyens de remettre le contrôle de la politique monétaire entre les mains de la population canadienne plutôt que des banques à charte?

J'aimerais beaucoup poser de nouveau ces deux questions, monsieur le Président.

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a entrepris une importante réforme du système de sécurité sociale de notre pays, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec l'aide de tous les Canadiens. L'examen des programmes sociaux permet aux Canadiens d'envisager différentes options dans le cadre d'une réforme structurelle de ces programmes. Parallèlement, cet examen doit répondre aux exigences fixées par la conjoncture et faciliter l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de réduction du déficit.

Le budget fédéral de 1994 a fixé les paramètres financiers de la réforme des programmes sociaux. On a alors annoncé des mesures devant réduire de 2,4 milliards de dollars le coût de l'assurance-chômage. On précisait aussi que la réforme permettrait des économies accrues à ce chapitre, grâce à une réduction des cotisations.

• (1710)

Le budget de 1994 prévoyait par ailleurs le plafonnement des transferts aux provinces en vue de la sécurité sociale, les transferts prévus aux fins du Régime d'assistance publique du Canada et de l'éducation postsecondaire dans le cadre du financement des programmes établis ne devant pas être plus élevés en 1996-1997 qu'en 1993-1994. En éliminant l'augmentation prévue, on réalise des économies d'au moins 1,5 milliard de dollars.

Le document de travail sur la sécurité sociale a confirmé ces paramètres et vérifié que les sommes affectées au FPE pour l'éducation postsecondaire et au RAPC ne seront pas plus éle-

vées en 1996-1997 qu'elles ne l'ont été pour ces deux programmes en 1993-1994.

Au-delà de 1996-1997, le FPE pour l'éducation postsecondaire sera, au mieux, gardé au niveau de 1996-1997, et l'on ne doit s'attendre à aucune hausse de financement du RAPC ou de tout autre programme qui pourrait le remplacer.

Toute autre mesure d'économie s'avérant nécessaire pour respecter les objectifs budgétaires du gouvernement sera annoncée dans le budget de 1995.

Entre-temps, le gouvernement écoute attentivement les opinions exprimées par les Canadiens et par les comités parlementaires, qui sont en train de discuter de ces questions relatives aux programmes sociaux et aux finances de notre pays.

[Français]

L'ÉCOLE DE VOL À VOILE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, l'école de vol à voile, Région Est, est établie à l'aéroport Chicoutimi-Saint-Honoré au Saguenay depuis 1978.

Ce sont 16 années d'expérience qui ont été évaluées par les autorités des Cadets de l'air et, chaque année, ce sont des félicitations qu'on émet à son égard. Ce sont 16 ans, dans un site jugé idéal. En effet, l'aéroport Chicoutimi-Saint-Honoré possède un site géographique incomparable. Cet aéroport est situé dans une zone rurale et offre de nombreux avantages en termes d'espace de manoeuvre et de zone de sécurité.

En septembre dernier, l'état-major des cadets demandait la confection d'une étude de faisabilité dans le but de déménager l'école de vol à voile de Chicoutimi-Saint-Honoré au Saguenay vers Saint-Jean.

Les intervenants socio-économiques de la région ont déposé auprès du major Dumontet et du lieutenant-colonel Chartrand, une analyse du site de Chicoutimi-Saint-Honoré mercredi dernier. Outre les avantages jamais contredits de Chicoutimi-Saint-Honoré, cette analyse faisait état de problèmes majeurs de sécurité à Saint-Jean. Nous avons plusieurs preuves et des preuves d'experts en matière d'aviation que notre inquiétude était fondée.

Cette rencontre avec l'état-major ne nous a aucunement rassurés, au contraire, les réponses qui nous ont été faites ont amplifié nos inquiétudes. Considérant cet état de faits et considérant également que la décision de l'état-major est imminente, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale de décréter un moratoire suffisant afin que l'état-major des Cadets puisse répondre aux craintes que soulève le mémoire du Comité Chicoutimi-Saint-Honoré et surtout, qu'il puisse prendre la meilleure décision.

Comme il s'agit également de la survie d'une école qui, je le répète, est dans notre région depuis 16 ans et qui engendre chez nous des retombées économiques importantes, nous réitérons notre demande à l'effet qu'on nous transmette l'étude de faisabilité qui a été faite pour un déménagement vers Saint-Jean.